

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE11

présenté par

M. Fabrice Brun, M. Dive, Mme Anthoine, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Bonnet,  
M. Brigand, M. Descoeur, M. Di Filippo, Mme Gruet, Mme Périgault, M. Ray, M. Taite,  
Mme Valentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Viry, M. Bourgeaux, M. Bony, M. Dubois, Mme Petex,  
M. Cordier, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller et M. Emmanuel Maquet

-----

**ARTICLE 2**

I. – À la première phrase de l’alinéa 7, après le mot :

« vivant »

insérer les mots :

« de l’agriculture, de l’élevage, de l’aquaculture et de la viticulture ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux deux occurrences des deux dernières phrases.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L’article 2 vise à créer un programme national d’orientation et de découverte des métiers du « vivant ». Le III de cet article vise à faire découvrir les métiers agricoles et du vivant aux élèves des écoles élémentaires. Au sein du paragraphe des stages de découverte, il n’est mentionné que métiers du « vivant ».

Cet amendement propose de remédier et d’ajouter le terme « de l’agriculture, de l’élevage, de l’aquaculture et de la viticulture » dans le paragraphe mentionnant les stages de découverte pour les élèves de collège, afin d’assurer dans le marbre de la loi, les champs des stages de découverte des métiers agricoles dans leur grande diversité.